

Procès-verbal des consultations horlogères  
des 27 et 28 mai 1963 à Washington

---

Séance du lundi 27 mai

La séance est ouverte à 15 heures; la délégation américaine est présidée par M. Blumenthal.

M. Blumenthal

Je tiens tout d'abord à remercier la Suisse de l'aide qu'elle nous a accordée au GATT lors de la dernière réunion ministérielle.

Le problème qui nous occupe aujourd'hui est délicat; je propose de procéder à l'audition du point de vue de la Suisse. Après étude du mémorandum présenté par la délégation suisse, la délégation américaine pourra demander lors de la prochaine séance des éclaircissements sur les points qui lui paraissent les plus importants et qui pourraient être signalés à la "Tariff Commission" au cas où celle-ci décidait, de son propre chef ou sur invitation du Président, de faire une enquête plus approfondie et de présenter un rapport plus complet que son rapport annuel ordinaire.

M. Weitnauer commente le mémorandum qu'il remet à la délégation américaine en insistant tout particulièrement sur la désorganisation du marché américain qui a suivi le recours à la clause échappatoire et sur l'effet heureux qu'un retour à la normale aurait sur les relations des deux pays.



- 2 -

Procès-verbal des consultations horlogères

des 27 et 28 mai 1953 à Washington

M. Lewis

Pour nos travaux internes, il nous serait très utile d'avoir des renseignements complets sur les changements qui ont eu lieu depuis 1954 dans l'industrie américaine, la situation actuelle de cette industrie et ses établissements en Suisse. Le "State Department" pourrait communiquer les informations obtenues à la "Tariff Commission".

La séance est levée à 15 heures 30.

En outre - et les statistiques ne l'indiquent pas - la clause échappatoire a provoqué un véritable déchaînement de la contrebande. Celle-ci est estimée à 3 - 5 millions de pièces par an et présente un problème très difficile tant pour le Gouvernement américain que pour les fabricants suisses et les importateurs et les distributeurs corrects.

L'abandon de la clause échappatoire aurait pour conséquence un assainissement du marché et une augmentation des importations normale . (en 1953, la valeur des exportations horlogères suisses s'élevait à 400 millions de francs suisses, en 1962 à 280 millions seulement.)

M. Lewis

La "Hamilton" élèvera sans aucun doute des objections. Quels arguments auriez-vous à lui opposer?

M. Bolli

De par la variété de ses activités, la "Hamilton" est un cas intéressant, car elle joue sur tous les tableaux. La "Hamilton" a une fabrique à Lancaster en Pennsylvanie; elle a également des établissements prospères en Suisse d'où elle exporte aux Etats-Unis. Enfin, elle bénéficie du régime particulier des "Virgin Islands" où elle a une usine de montage d'où elle peut exporter sa productions, pratiquement en franchise de douane, aux Etats-Unis.

En outre, la "Hamilton" poursuit une politique de diversification de la production. Il y a 10 ans, elle se consacrait entièrement à l'horlogerie; maintenant la part de l'hor-

Séance du mardi 28 mai

La séance est ouverte à 11 heures. La délégation américaine est dirigée par M. Lewis.

M. Lewis

Quel a été l'effet de la clause échappatoire sur les exportations de la Suisse aux Etats-Unis? Leur volume n'a pas changé; qu'en est-il en revanche de leur composition? La part de la Suisse sur le marché américain a-t-elle diminué?

Quelles seraient les conséquences de l'abandon de la clause échappatoire? Faudrait-il s'attendre à une augmentation massive des importations?

M. Weitnauer

Le recours à la clause échappatoire a désorganisé le marché américain; le retour aux conditions normales y remettrait de l'ordre ceci pour le plus grand bénéfice du consommateur américain.

M. Bolli

A première vue, les statistiques peuvent faire illusion et tromper sur l'étendue réelle des dommages. Si les exportations n'ont pas diminué quant à volume de façon spectaculaire, c'est que le marché américain est en pleine expansion. Ce qui inquiète la Suisse, c'est l'abaissement progressif de la qualité. Le relèvement des droits de douane a été compensé par une diminution correspondante de la qualité. Ceci est contraire aux intérêts de l'industrie suisse et du consommateur américain.

logerie n'est plus que de 40 à 45 % de la production totale. Sur le plan financier, les résultats d'exploitation sont très favorables et le "net worth" a passé de 13 en 1953 à 17 millions de dollars en 1961.

M. Weitnauer

On peut ajouter aussi, que "Hamilton" fabrique surtout aux Etats-Unis des montres de plus de 17 pierres qui sont de toutes façon protégées et pour lesquelles elle n'a pas de concurrence de la part de la Suisse. En Suisse, elle fabrique des montres de 17 pierres.

M. Strauss

La réponse à la première question n'est pas convaincante. Peut-on vraiment soutenir que la désorganisation du marché est due à l'"escape clause"? Le marché était déjà en piteux état en 1953, ceci surtout du fait du stockage excessif. La tendance à importer des montres bon marché n'est-elle pas plutôt due à l'évolution naturelle du marché vers les produits de grande consommation?

M. Retornaz

Il y a eu certes une évolution du marché et des préférence des consommateurs, mais celle-ci a été accentuée et accélérée par l'application de l'"escape clause".

M. Conger

Quel est l'incidence du droit de douane sur les montres de 17 pierres et moins et sur les montres d'un prix élevé: 100 dollars par exemple?

M. Weitnauer

100 dollars est déjà très cher pour une montre. La Suisse vend surtout des montres de 17 pierres et moins dont le prix du détail est de l'ordre de 30 à 50 dollars.

M. Bolli

Pour les montres d'un prix très élevé, le droit n'a que peu d'effet. C'est surtout sur les montres de bonne qualité d'un prix moyen que le droit se fait lourdement sentir.

M. Strauss

Le droit de douane n'est-il pas supporté par le consommateur?

M. Weitnauer

Aussi longtemps que le droit est bas, on peut tenir l'incidence du droit de douane pour négligeable, mais dans le cas des montres, c'est de 50 % ad valorem, soit de la moitié du prix qu'il s'agit. En outre, le relèvement du droit a entraîné pour des motifs d'ordre psychologique une série de hausses des marges de profit à tous les stades de la distribution. Les importations sont demeurées stationnaires.

M. Strauss

Les prix sont-ils plus élevés qu'ils ne l'étaient il y a 9 ans?

M. Retornaz

Grosso modo, les prix américain correspondent en dol-

lars au prix en francs suisses au sortir de la fabrique. Cette remarque ne s'applique cependant pas aux "discount stores".

M. Shaw

En étudiant l'évolution des prix, il faudra naturellement tenir compte de la hausse du coût de la vie.

M. Strauss

En 1954, le niveau des importations était bien supérieur à la demande. Depuis lors, les changements dans la distribution ont été considérables et l'on va de plus en plus vers un marché de masses dans la bijouterie.

Quel serait l'effet d'un retour aux droits normaux sur l'industrie américaine des montres Roskopf?

M. Bolli

Il n'y aurait pas d'effets nocifs. On peut espérer un assainissement du marché, la disparition de la contrebande et le retour à des conditions de concurrence normales. Il faut aussi tenir compte du fait que l'industrie américaine a intérêt, à cause de ses établissements, à l'étranger au retour à des conditions normales d'importation. En outre, l'industrie horlogère américaine, comme on l'a dit précédemment, est beaucoup plus diversifiée qu'en 1954.

M. Van Auken

En d'autres termes, cela signifierait que l'industrie américaine resterait compétitive parce qu'elle est diversifiée. Ce n'est pas toujours exact et les fabricants se plaignent, par

exemple, du peu de profit qu'ils retirent de la fabrication de l'argenterie. Les progrès de la technique ont-ils rendu l'industrie américaine plus compétitive?

M. Bolli

L'industrie américaine serait compétitive dans le domaine de l'horlogerie et non pas seulement dans les domaines accessoires de sa production. Elle a fait, en outre, depuis 1954 des progrès techniques considérables.

La productivité par ouvrier a beaucoup augmenté; En outre, l'industrie américaine a lancé des montres électroniques et électriques. Les montres électriques peuvent encore être classées dans les montres de type classique, mais la montre Accutron (Bulova) est d'un type révolutionnaire.

M. Tschudin

En outre, les fabricants américains ont rationalisé leur production et diminué la série de leurs modèles.

M. Van Auken

Les nouveaux types de montres électriques et électroniques ne pourraient-ils pas se substituer aux types courants?

M. Bolli

Certainement, cela peut se concevoir. Il est évidemment toujours difficile d'évaluer le temps qu'il faudra pour lancer un nouveau produit sur le marché. Il a fallu une trentaine d'années pour donner à la montre automatique environ 15 % du marché. (30 % du marché des montres d'homme) Il n'est pas impos-

sible que des montres électroniques ne remplacent un jour les montres de type classique.

#### M. Bolli

Le marché américain est désorganisé par la contrebande qui fait fi des relations commerciales normales. En 1930, il a suffi aux contrebandiers d'utiliser les canaux découverts par la prohibition. La contrebande\*s'est révélée plus profitable que celle des spiritueux. Toutefois, dès 1936, date de notre accord de commerce avec les Etats-Unis à 1954, elle a été insignifiante, les droits de douane étant normaux. Elle a pris un essor considérable dès 1954, car elle est plus lucrative que celle des narcotiques. Le Gouvernement suisse coopère avec le Gouvernement américain dans la lutte contre la contrebande, mais le profit qui s'offre aux fraudeurs est tel que les mesures administratives ou les lois restent impuissantes. Le seul remède serait le retour à des droits de douane d'un niveau normal.

#### M. Weitnauer

Comme je l'ai déjà dit, ce qui nous importe surtout, c'est l'assainissement du marché et aussi le maintien de la qualité de la montre suisse. Dans l'état de désorganisation actuelle du marché, il est difficile de garantir cette qualité. Les relations commerciales traditionnelles avec les importateurs et bijoutiers ont subi un bouleversement profond qui porte préjudice aux consommateurs.

Je voudrais aussi faire remarquer que les montres ayant plus de 17 pierres - soit l'essentiel de la production américaine\*horlogère

caine - ne seraient pas touchées par l'abandon de l'"escape clause" et qu'il serait possible de les inclure dans les exceptions lors du "Kennedy-round".

M. Lewis

Ce point mérite d'être relevé.

M. Strauss

Ce qui importe à la Suisse, c'est donc plus la désorganisation du marché que le volume de ses exportations proprement dit.

M. Weitnauer

Si la situation redevient normale, nous présumons naturellement que nos ventes augmenteront, mais ce qui nous préoccupe en premier lieu, c'est la réputation de la montre suisse et le maintien de sa qualité. Un tiers du pays vit de la fabrication des montres et les montres constituent le 30 % de nos exportations vers les Etats-Unis.

M. Van Auken

Je suppose que c'est la vente des montres importées en contrebande qui a entraîné l'instabilité des prix qui vous préoccupe.

M. Weitnauer

Nous sommes prêts à vous donner tous les renseignements que vous pouvez souhaiter sur l'ensemble de la question. Quelle va être la procédure ultérieure?

M. Lewis

La "Tariff Commission" va présenter son rapport annuel sur la question, rapport qui est en quelque sorte un rapport de routine. Elle peut toutefois, sur invitation du Président ou de son propre chef, décider de présenter un rapport plus complet sur l'état de la question et faire une enquête approfondie comportant notamment des hearings.

Au stade actuel, nous ignorons encore quelle procédure aura la préférence, mais de toute façon, les renseignements que la Suisse pourra nous donner sont précieux et nous ne manquerons pas de les communiquer à la "Tariff Commission". Les consultations qui viennent d'avoir lieu ont été très utiles.

M. Weitnauer

Je remercie la délégation américaine de la compréhension dont elle a fait preuve.

La séance est levée à 11 heures 30.

Liste des participantsDélégation américaine

W. Michael Blumenthal, Deputy Assistant Secretary for Economic Affairs,	State Dep.
James H. Lewis, Chief, Trade Agreements Division,	" "
John S. Shaw, Assistant Chief, Trade Agreements Division,	" "
William T. Diroll, Office of International Trade,	" "
Theresa A. Healy, Western European Affairs,	" "
Robert M. Beaudry, Western European Affairs,	" "
Courtenay Worthington	" "
James A. Michielli	" "
<hr/>	
Frederick Strauss, Acting Director, European Division, Office of International Commerce,	Commerce Dep.
Stephen M. Conger, Bureau of International Commerce,	" "
Alexander Dauman, Swiss Desk,	" "
<hr/>	
Kenneth G. Van Auken, Mobilization Coordinator for Bureau of Labour Statistics,	Labor Dep.
Louise E. Butt	" "
Max A. Rutzick	" "
<hr/>	
Harry G. Gourevitch	Treasury Dep.
Morton Pomeranz	Interior Dep.
Bernard Norwood, Office Gov. Herter,	White House

Délégation suisse

Dr. A. Weitnauer, Délégué du Conseil Fédéral aux accords commerciaux,
Jean-Jacques Bolli, Directeur de la Chambre suisse de l'horlogerie,
René N. Retornaz, Secrétaire exécutif de la Fédération suisse de l'horlogerie, Bienne,
Paul Tschudin, Directeur, Watchmakers of Switzerland Inform- ation Center, New York,
Michael Gelzer, Conseiller Economique, Ambassade de Suisse,
Francesca Pometta, 2ième secrétaire, affaires économiques, Ambassade de Suisse.

---